



## AVIS DE RECOURS

### Etablissement contenant des installations ou activités classées en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Concerne : La demande de permis unique de classe 1 de **ENECO WIND BELGIUM SA**, chaussée de Huy 120 bte A à 1300 WAVRE, pour **implanter un parc éolien en remplacement d'un parc existant qui comprendra le même nombre d'éoliennes (8) avec une puissance comprise entre 4,2 et 6 MW par éolienne** ; la demande porte également sur les travaux connexes suivants : **aménagement d'une aire de montage permanente au pied de chaque éolienne, aménagement de nouveaux chemins d'accès en domaine privé reliant les aires de montage aux voiries existantes, construction de deux cabines électriques avec transformateurs, construction de deux cabines de tête, pose de câbles électriques entre les éoliennes et les cabines de transformation et les cabines de tête.** Projet de catégorie B (projet avec étude d'incidences sur l'environnement). Références dossier Commune : PUN/2024/001.

Localisation : Chemin de Feluy et chemin de Buzet à 6230 PONT-A-CELLES

Le Collège communal,

porte à la connaissance de la population de l'introduction d'un recours auprès du Gouvernement wallon exercé par Maître Julie Cuvelier, conseil du demandeur, contre le refus par défaut, le Fonctionnaire technique et le Fonctionnaire délégué n'ayant pas notifié leur décision dans le délai prescrit, de la demande de permis unique susmentionnée.

Le n° de dossier de recours est 10019256 et le n° de dossier de première instance est 10017000.

Le recours n'est pas suspensif de la décision attaquée.

Le recours sera instruit conformément à l'article 95 du Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

Le recours peut être consulté du **11 avril 2025 au 30 avril 2025** à l'Administration communale de Pont-à-Celles – service Cadre de Vie place communale 22 à 6230 Pont-à-Celles, dans les limites prévues par le Décret du 13 juin 1991 concernant la liberté d'accès des citoyens à l'information relative à l'environnement, à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de la consultation du recours, chaque jour ouvrable pendant les heures de service, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45, les lundis, mercredis et vendredis de 13h30 à 16h ou en semaine après 16h00 et ce, uniquement sur rendez-vous pris au plus tard 24 h à l'avance auprès du service Cadre de vie (Environnement) au 071/84.90.63 ou via [environnement@pontacelles.be](mailto:environnement@pontacelles.be).

A Pont-à-Celles, le 8 avril 2025.

La Directrice générale f.f.,

N. COLSON



Le Bourgmestre,

P. KNAEPEN